



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 33  
Abstentions :  
Pour : 33  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 28 novembre à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 novembre 2022, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSE  
Noelle CORNO  
Murielle DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINE  
Frédéric CHATELLIER  
Claude LEFORT  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD  
Anne OLIVIER

Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Marc FLEURY  
Sylvie LAJEANNE  
Isabelle LE HEIN  
Martin MOTTET  
Charlotte PERCHER  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Laurent GODET, Camille BRANCHEREAU, Philippe RODRIGUES, Linda DION, Oscar NAVARRO, Christophe BOUVIER-BRAULT

**Avait donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Laurent GODET à Murielle DINTHEER, Camille BRANCHEREAU à Katell ANDROMAQUE, Philippe RODRIGUES à Frédéric CHATELLIER, Linda DION à Laurent BREZAC, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY, Christophe BOUVIER-BRAULT à Erwan BOUVAIS

**Anne OLIVIER a été élue Secrétaire de Séance.**

**CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LES COMMUNES DE NANTES, BOUAYE, BOUGUENAI, COUËRON, LA CHAPELLE-SUR-ERDRE, LE PELLERIN, LES SORINIÈRES, MAUVES-SUR-LOIRE, ORVAULT, SAINT-SÉBASTIEN-SUR-LOIRE ET VERTOU POUR DES PRESTATIONS DE CONSEILS EN ARCHITECTURE - AVENANT N°1**

**DL\_2022\_11\_06**

Monsieur LE DUAULT expose :

Un groupement de commande portant sur des prestations de conseils en architecture consistant à assister les élus et les instructeurs des autorisations en droits des sols dans leurs rôles d'analyse et de négociation des projets de construction, sur des questions de qualité architecturale, au regard de critères de qualités d'insertion urbaine, patrimoniales, paysagères et environnementales a été constitué entre les communes suivantes : Nantes, Bouaye, Bouguenais, Couëron, La Chapelle-sur-Erdre, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou.

A cet effet une convention a été signée par les 11 communes membres en décembre 2018 pour une durée de 2 ans renouvelable une fois. Cette convention a été prolongée en décembre 2020 pour une durée de 2 ans supplémentaires.

La convention de groupement de commande prend fin en décembre 2022 avant la date de fin des contrats passés avec les différents prestataires. Il est donc nécessaire de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2023 afin que les communes puissent bénéficier des prestations des architectes conseils titulaires des marchés jusqu'à la fin des différents contrats et de conclure un avenant N° 1 à la convention de groupement de commandes à cet effet.

En parallèle, un travail sur la suite à donner à cette démarche à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 est lancé entre les communes et Nantes Métropole.

**Vu l'avis de la commission Aménagement Durable réunie le 15 novembre 2022.**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- 1. D'APPROUVER l'avenant N°1 portant prolongation jusqu'au 31-12 2023 de la convention du groupement de commandes pour des prestations de conseils en architecture entre les villes de Nantes, Bouaye, Bouguenais, Couëron. La Chapelle-sur-Erdre, Le Pellerin, les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Orvault, Saint-Sébastien-sur-Loire et Vertou ;**
- 2. D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

**Le Conseil Municipal approuve l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
La secrétaire de séance

ANNE OLIVIER



Pour extrait certifié conforme,  
Monsieur le Maire,

FABRICE ROUSSEL



Transmise en préfecture et mise en ligne sur le site internet de la Ville le - 5 DEC. 2022